

situation postale si confuse. L'honorable représentant qui vient de parler ne se fait pas de souci: il n'a pas entendu le premier ministre parler, il n'a pas eu l'occasion de voir la version écrite de ses remarques; il se fie aux allégations d'un groupe de gens qui, eux non plus, n'ont pas entendu personnellement ce qui a été dit et ignorent dans quel contexte, qui font simplement des affirmations non fondées. J'espère que, à l'avenir, il ne retombera pas dans de pareilles erreurs.

Qu'arrivera-t-il? Je le répète, comme je l'ai dit tout au long de ces négociations difficiles, nous sommes prêts à négocier sur toute base raisonnable. Je soutiens que nous ne pouvons pas, en toute conscience, faire de progrès tant que le Conseil des Unions des employés des Postes s'obstinera dans sa position et refusera de présenter des propositions concrètes autres que celles du syndicat, selon le rapport minoritaire du conseil d'arbitrage. Naturellement, on allègue, et je l'ai entendu répéter à la Chambre aujourd'hui, que la position du gouvernement est rigide. Je dirais à la Chambre que le dossier de ces négociations, s'il était examiné, révélerait que l'employeur a été le premier à faire une offre salariale. Environ sept mois après le terme de la convention, sans aucune revendication syndicale en matière de salaires, alors qu'il était évident qu'aucun progrès ne se produisait, c'est l'employeur qui a proposé le premier de soumettre la question à un conseil d'arbitrage. Une fois reçu le rapport du conseil, c'est encore l'employeur qui a pris l'initiative de poursuivre les négociations.

Quant il devint évident qu'on ne pouvait plus avancer, c'est l'employeur qui a proposé au Conseil que les services d'un médiateur soient retenus. Le Conseil s'est excusé de ne pouvoir appuyer une telle demande. C'est encore l'employeur qui a fait une nouvelle offre dépassant de plus de \$300,000 l'offre précédente faite par le gouvernement.

Le Conseil, je regrette de le dire, n'a appuyé aucune de ses demandes de données statistiques ou d'arguments valables. Sans doute un indice des motifs qui font agir une des parties à la table des négociations a été révélé par un des co-présidents, M. Roger Décarie, du Conseil des Unions des employés des Postes. Je cite une opinion exprimée ce mois-ci par M. Décarie:

Une fois que l'employeur a reçu un mauvais coup, c'est le temps de négocier un règlement.

Il ressort clairement des déclarations que nous avons entendues que le Conseil des Unions des employés des Postes n'a pas le

[L'hon. M. Drury.]

sentiment que les tactiques mises en œuvre jusqu'ici aux dépens du contribuable et du public en général ont causé assez de tort au gouvernement. Tant qu'il n'en viendront pas à la conclusion que le gouvernement a subi des torts suffisants, ils ne seront pas prêts à négocier un règlement.

Voilà le nœud véritable du problème. Ce n'est pas, comme l'a prétendu le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), un manque d'honnêteté dans les négociations collectives. En réalité, le Conseil estime qu'il ne sert à rien de parler de règlement tant que des torts suffisants n'auront pas été infligés à quelqu'un. Apparemment, ce point n'a pas encore été atteint.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, il serait très difficile de faire du tort au gouvernement, mais non aux contribuables du Canada, ni au malheureux public canadien. Mais il sera en vérité très difficile de faire du tort au gouvernement par des manœuvres de ce genre.

M. Orlikow: Insensible.

L'hon. M. Drury: Je dirai à l'auteur de cette remarque...

L'hon. M. Stanfield: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Drury: Je dois m'occuper d'un autre conservateur. Il ne s'agit pas d'un manque de sensibilité. Il s'agit plutôt d'une plus grande intelligence des faits, qui semble échapper à l'interpellateur. Il ne sait pas très bien de quoi il retourne. Maintenant, si le chef de l'opposition (M. Stanfield) tient à poser une question, je serai heureux de lui répondre.

L'hon. M. Stanfield: Afin de m'éclairer, le ministre voudrait-il m'indiquer en pourcentages les augmentations proposées par l'employeur?

L'hon. M. Drury: Je regrette de dire que je n'ai pas les chiffres précis.

Des voix: Oh!

• (6.30 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Pourrais-je venir en aide au ministre en lui demandant si les pourcentages outrepassent les limites fixées par le gouvernement?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, en réponse qu'il me soit permis de dire qu'aucun des accords que l'employeur, en ce cas le gouvernement, a négociés avec le service